



Procès-verbal Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Jean-Marc COLIN, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Daniel PAILLARD.

Étaient excusés : Benjamin CONDAT (pouvoir à Sandrine NADAL), Sylvie DAGAND, (pouvoir à Didier VINETTE).

Était absent : Fabrice CARTONNET

Secrétaire de séance : Stéphanie SAVEY

Objet : approbation du PV de séance du 10 février 2025

Le PV de séance du 10 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Route de Saint Champ : réglementation de la vitesse

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la route de Saint Champ, qui est une route départementale, est actuellement limitée à 70 km/heure. Malheureusement, de nombreux excès de vitesse peuvent être constatés, notamment pendant la période estivale.

Monsieur le Maire propose de désigner le Hameau du Lac de Bart comme une agglomération avec, par conséquent, une limitation de vitesse à 50 km/heure.

Le conseil municipal :

- ✓ Approuve le classement du Hameau du Lac de Bart en agglomération,
- ✓ Approuve la limitation de vitesse du Hameau du Lac de Bart à 50 km/heure,
- ✓ Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place de cette réglementation.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Routes des Mûres et du Colombier : aménagement et rétrécissement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la vitesse est excessive dans le sens Route des Mûres vers la route du Colombier et qu'un certain nombre d'usagers empruntent le sens interdit dans le sens de la descente de la route du Colombier vers la route des Mûres.

Monsieur le Maire propose un aménagement entre le 18 route des Mûres et le 886 route du Colombier afin de créer deux rétrécissements avec des quilles. Il précise qu'une largeur suffisante sera laissée pour le passage des véhicules agricoles.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : AG du SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) du 27 février 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le local a été remis en état notamment par Laurent et Benoit Dufour.

Laurent Dufour était toujours chef de corps mais il est inapte. Il a dit lui-même qu'il n'avait plus sa place en tant que chef de corps. Sans chef de corps, le SLIS devra fermer. M. le Maire a d'ailleurs reçu récemment un arrêté préfectoral de suspension de Laurent Dufour depuis le 21 juin 2022.

Benjamin Condat souhaite devenir Chef de Corps.

Objet : Eclairage du lotissement du Crettelaz

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIEA a chiffré le remplacement de l'éclairage du lotissement du Crettelaz en éclairage solaire. La dépense totale se chiffre à 39 300 € et il restera 27 086.63 € à charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Compte Administratif 2024 Commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	207 605.51
012	Charges de personnel, frais assimilés	232 281.02
014	Atténuation de produits	10 218.00
65	Autres charges de gestion courante	69 714.13
66	Charges financières	356.51
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		520 175.17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
013	Atténuation de charges	915.64
70	Produits services, domaine et ventes divers	64 601.40
73	Impôts et taxes	236 729.00
74	Dotations et participations	122 304.85
75	Autres produits de gestion courante	40 069.27
77	Produits exceptionnels	2 528.73
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		622 115.50

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
16	Emprunts et dettes assimilées	11 889.04
20	Immobilisations incorporelles	12 172.84
21	Immobilisations corporelles	220 857.86
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		244 919.74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 103.38
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		100 103.38

Approuvé à l'unanimité.

- **Compte administratif 2024 Base de Loisirs**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	30 385.60
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		30 385.60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
70	Produits services, domaine et ventes divers	76 332.20
75	Autres produits de gestion courante	10 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		86 332.20

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
16	Emprunts et dettes assimilés	222.15
21	Immobilisations corporelles	229 776.92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		229 999.07

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
165	Dépôts et cautionnements reçus	403.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		403.00

Objet : vote des budgets primitifs 2025

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2025, qui s'équilibrent de la façon suivante :

COMMUNE

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 316 601.16 €	1 316 601.16 €
INVESTISSEMENT	657 262.02 €	657 262.02 €
TOTAL DU BUDGET	1 973 863.18 €	1 973 863.18 €

BASE DE LOISIRS

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	298 474.89 €	298 474.89 €
INVESTISSEMENT	685 422.96 €	685 422.96 €
TOTAL DU BUDGET	983 897.85 €	983 897.85 €

Approuvé à l'unanimité.

Objet : vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose de retenir les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taxe foncière bâtie	25.52 %
- Taxe foncière non bâtie	34.85 %
- Taxe d'habitation	10.84 %

Approuvé à l'unanimité.

Objet : subvention aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser aux associations qui en font la demande avant le 15 juin 2025 et sur présentation de leurs comptes 2024, une subvention au titre de l'année 2025. Il propose d'attribuer les subventions 2025 selon la répartition ci-dessous :

✓ Comité des fêtes	600.00 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers	600.00 €
✓ Amicale de la Chasse	600.00 €
✓ Association culture et patrimoine	600.00 €
✓ Sou des écoles de Massignieu	600.00 €
✓ Foyer des jeunes	600.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Affaires diverses :

- Point sur le personnel : Françoise LEVEQUE, ATSEM, part en disponibilité fin juillet 2025. Serge BEAUJOUAN, Adjoint technique, va bénéficier d'un mi-temps thérapeutique et effectuer ses horaires tous les matins. Nadine MOULIN, adjoint d'animation en cantine-garderie, démissionne à compter de juillet 2025.
- Retour PLU : la commune a obtenu un avis défavorable de deux personnes publiques associées : SCOT et Etat. La commission PLU et le cabinet 2BR ont travaillé sur les modifications à apporter et une prochaine réunion avec les personnes publiques associées va avoir lieu le 5 mai 2025.
- Fortes pluies du 27 au 28 janvier 2025 : ces précipitations relèvent d'un événement exceptionnel. La commune va tout de même réaliser une étude pour effectuer des aménagements, si nécessaire. Un état des lieux général sur la commune va être effectué.
- Travaux à Virignin et déviation par Massignieu du 12 mai au 15 août 2025 : un alternat avec feux va être installé aux Mûres et dans la traversée du village. Le matériel sera livré au local technique par la communauté de communes. M. le Maire a fait la demande de radars de chantier. Un huissier va venir constater l'état des routes et des bâtiments avant travaux. La commune de Virignin donne une heure de police pluri communale à Massignieu. La gendarmerie va envoyer des renforts.
- Gérance de la Capitainerie : les candidatures ont été déposées début janvier 2025. Trois candidats ont été reçus. Le choix de la commission s'est porté sur « le Rendez-vous ». Mais les documents nécessaires à la rédaction du bail n'ont pas été fournis dans le délai fixé au départ et le candidat s'est désisté. Une nouvelle rencontre a été organisée avec M. et Mme MIGUET. M. le Maire est dans l'attente d'une réponse.

La séance est levée vers 22 heures



**Le Maire,
Didier VINETTE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie SAVEY**